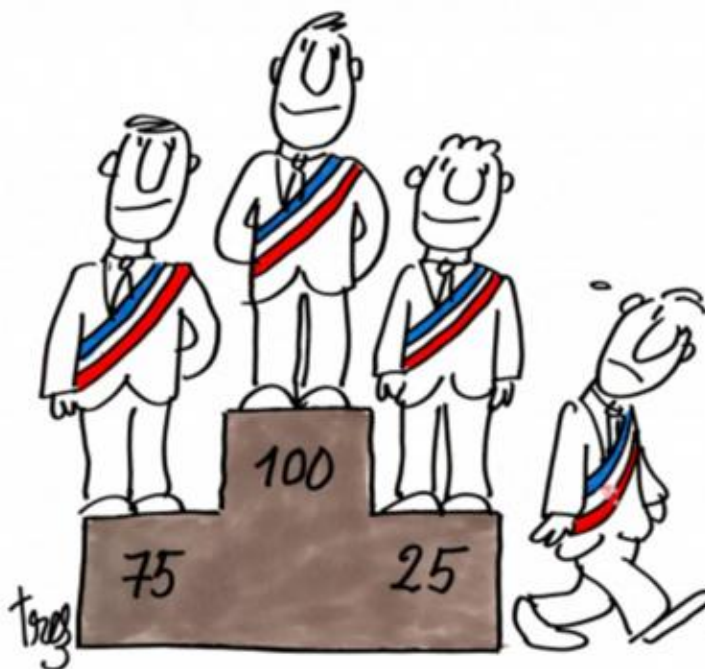




Argus des députés : Les notes catastrophiques des parlementaires réunionnais

Le site TousContribuable.org est un site qui milite pour la réduction des dépenses publiques et contre le gaspillage des impôts. L'association note donc chaque député en fonction de sa participation aux projets de lois favorisant les contribuables afin d'en faire un classement. Spoiler : aucun député de La Réunion n'est dans le top 20.



touscontribuable.org

Photo : Capture d'écran touscontribuable.org

Argus des députés : Les notes catastrophiques des parlementaires réunionnais Le site TousContribuable.org est un site qui milite pour la réduction des dépenses publiques et contre le gaspillage des impôts. L'association note donc chaque député en fonction de sa participation aux projets de lois favorisant les contribuables afin d'en faire un classement. Spoiler : aucun député de La Réunion n'est dans le top 20.

"Contribuables Associés est une association qui agit pour VOUS ! Nous défendons les intérêts des contribuables... Vos intérêts ! Notre leitmotiv c'est: chasse aux gaspillages, maîtrise de la dépense publique et la lutte pour une gestion économe de l'argent public" . Sur sa page d'accueil, le site touscontribuable.org affiche la couleur de son engagement : faire diminuer les dépenses publiques.



[Visualiser l'article](#)

Pour cela, l'association Contribuable associés, qui est derrière le site, sélectionne les projets de loi votés à l'Assemblée nationale qu'ils estiment aller dans ce sens. Chaque soutien à ces lois offre aux députés un point qui va servir à sa note finale. Comme chaque année, le site fait son palmarès des députés qui s'engagent le plus à défendre le plus les intérêts des contribuables.

Concernant les députés de La Réunion, le top 20 paraît très loin. Si Philippe Naillet et Karine Lebon n'ont pas encore été intégrés à ce classement, leurs prédécesseurs sont bien là. C'est donc l'heure de rendre les copies et les notes ne sont pas fameuses.

Ericka Bareigts : 0/20

Entre le 18 juin 2017 et le 13 juillet 2020, date à laquelle elle a laissé son siège à Philippe Naillet, la maire de Saint-Denis n'a voté aucune loi dans le sens d'une réduction pour le contribuable.

Huguette Bello : 0/20

Même si elle a démissionné de son poste de député après sa victoire à Saint-Paul, le site n'a pas oublié son passage sur les bancs de l'Assemblée nationale entre 2017 et 2020. Visiblement, la députée a oublié l'adresse du palais Bourbon.

Nathalie Bassire : 3,6/20

C'est la major de sa promotion. La députée de la circonscription a pris part à 4 votes qui favorisent les contribuables.

Elle a voté pour le maintien des formulaires papier des impôts pour les seniors et les personnes porteuses de handicap, une loi pour la transparence de l'attribution des subventions publiques aux associations, le plafonnement de la rémunération des présidents des autorités administratives indépendantes et la loi visant à garantir le retour à l'équilibre budgétaire.

David Lorion : 0,9/20

Le député de la 4e circonscription n'a même pas eu le droit à 1 point entier en votant pour le plafonnement de la retraite des anciens présidents de la République.

Jean-Hugues Ratenon : 0/20

C'est la grosse surprise de ce classement. Le député de la France Insoumise n'a voté pour aucune des lois favorisant les contribuables.

Nadia Ramassamy : 0,9/20

Une note un peu dure pour la députée de la 6e circonscription. Moins d'un point, c'est mal payé pour celle qui a voté la loi obligeant les élèves de l'ENA à faire un stage en entreprise dans une PME d'au moins 4 mois.

Jean-Luc Poudroux : 0,9/20

Pour obtenir cette note, l'ancien maire de Saint-Leu a participé à la réunion pour la lutte contre la fraude sociale.

Si ce classement est totalement subjectif, il a le mérite d'exister et de présenter les lois favorisant la lutte contre les gaspillages des deniers publics. Surtout, il permet de mesurer l'écart entre les discours et les actes.